

Réconcilier Reims et ses campagnes

D'une économie à l'autre...

Dans l'économie traditionnelle, le sort des villes et des campagnes périphériques était étroitement lié. Le centre urbain abritait les marchés alimentaires, fournis par l'agriculture locale, qui en retour trouvait à la ville les approvisionnements nécessaires à la production, y compris les boues et les fumiers urbains, si précieux avant la généralisation de la fertilisation minérale.

Les relations commerciales entre la ville et ses campagnes se sont desserrées dans le courant du XX^{ème} siècle, notamment dans le Pays rémois, sous l'influence d'un double phénomène : la spécialisation de l'agriculture locale au profit des grands marchés des commodités ; la diversification de l'offre alimentaire, incorporant de plus en plus de food miles.

L'appauvrissement des relations entre la ville et ses campagnes laissa alors place à des conflits d'intérêt, dont la concurrence foncière n'est pas le moindre, d'autant plus que l'heure était à l'étalement urbain.

La dernière décennie a vu émerger une requalification des agricultures urbaine et périurbaine ; un mouvement inspiré, non, par une nostalgie surannée, mais par la volonté d'instaurer un modèle de développement plus vertueux, soucieux par ailleurs de « re-territorialiser » une part des approvisionnements alimentaires de la cité. Dans cet esprit, la ville et sa périphérie apparaissent comme un laboratoire où s'élaborent de nouvelles façons de produire, d'échanger et de consommer des biens alimentaires.

1. Des enjeux nouveaux

L'attention nouvelle portée aux agricultures urbaine et périurbaine semble aujourd'hui faire consensus. Plusieurs considérations y contribuent :

Le développement local. La captation, par les agriculteurs et les viticulteurs des espaces périurbains d'une part plus grande des flux alimentaires locaux et des services qui leurs sont attachés, aboutit à créer de la valeur et des emplois. Cet avantage est d'autant plus appréciable que le développement spatial des exploitations périurbaines est limité, voire impossible. L'acceptabilité sociale de cette agriculture est d'autant plus forte que sa production est clairement identifiable, voire garantie par des indications d'origine (AOC/AOP, indications géographiques).

Le développement durable. La modernisation de l'agriculture et les mutations de son aval ont parfois conduit à ignorer l'impact environnemental de ces activités. Le pari du développement durable consiste à diminuer l'empreinte écologique des systèmes agro-alimentaires et à préserver leur capacité de résilience, tout au long des filières, du champ à l'assiette, ce à quoi aspire une frange croissante des Français.

La sociabilité. Dans un même élan, les relations de proximité établies, de longue date, entre producteurs et consommateurs ont été affaiblies. Aussi, le mouvement social entend-il rétablir une coopération étroite entre les partenaires de la chaîne alimentaire

sur la base d'un « contrat » impliquant des pratiques vertueuses, un dialogue ouvert et des relations de confiance.

La ré-appropriation de la nature. La production agricole et alimentaire tend à devenir dans les pays développés un enjeu de société. L'œil du consommateur se prolonge par le regard porté par le citoyen, le citadin et le contribuable, dont les politiques publiques sont redevables. Aussi, le débat public s'imisce-t-il dans le choix des pratiques agricoles, au risque d'agacer les agriculteurs estimant que le « mode d'emploi » de la production agricole est leur affaire. Pourtant, ce nouveau dialogue social est fructueux, dans la mesure où il ouvre les esprits à une meilleure connaissance de la nature, de ses libéralités comme des contraintes liées à la production agricole, dont les êtres vivants sont les auxiliaires.

2. Un enchevêtrement d'acteurs

Un nombre important d'acteurs intervient dans l'aménagement et la gestion des espaces urbains et périurbains, ce que tente de rendre compte le schéma suivant :

Chacun des trois principaux groupes d'acteurs qui entrent dans ce jeu, fait valoir des intérêts et des demandes, parfois convergentes, souvent contradictoires.

La société civile, organisée ou non en associations de consommateurs ou d'usagers, de protection de l'environnement, bénéficie d'une influence croissante.

Le monde agricole, agriculteurs et partenaires d'amont ou d'aval, garde un rôle primordial dans l'entretien et la gestion de ces espaces « ouverts », sans que, pour autant, sa voie soit audible.

Les collectivités territoriales, et le cas échéant l'Etat, jouent chacun leur partition ce qui nuit à la lisibilité du message public.

Face à cet imbroglio, il importe de développer un discours constructif qui puisse convaincre tout un chacun qu'une même communauté de destin lie Reims à son « plat pays ». Dans cette perspective, il sera utile de fonder une instance de dialogue, dévolue à la réduction des différences exprimées par les « ruraux », les « urbains » et les « rurbains » de la zone d'influence rémoise.

3. Des projets et des moyens

La levée des obstacles qui conduirait à un aménagement plus harmonieux de l'espace urbain et périurbain de la métropole rémoise, est conditionnée à

quelques exigences :

- Promouvoir une vision de l'urbanisme qui puisse maîtriser l'étalement urbain et réduire le gaspillage des terres agricoles.

- Sanctuariser l'agriculture périurbaine afin d'offrir à ses promoteurs l'assurance de disposer du temps nécessaire à l'amortissement des investissements agricoles.

- Soutenir les initiatives individuelles ou collectives visant à rapprocher les producteurs des consommateurs locaux, à leur ouvrir des espaces de dialogue et à leur offrir la logistique utile aux échanges de proximité.

Les villes et leurs agglomérations, et Reims en particulier, disposent de moyens adéquats pour accompagner ce mouvement. Encore faut-il qu'elles se dotent d'un projet de territoire cohérent, dont les finalités soient inscrites dans les politiques publiques. Dans ce challenge, la communauté urbaine doit compter sur ses propres forces vives, solliciter et reconnaître les acteurs individuels ou associatifs qui œuvrent dans ce sens.

La cité dispose aussi de ses propres leviers, qui peuvent aller de la mise à disposition de moyens de communication, d'espaces publics, jusqu'à des recommandations faites aux cantines scolaires dont elle est garante...

En résumé

Le dynamisme des acteurs qui s'attellent à la « re-territorialisation » des flux agricoles et alimentaires est à la mesure de la vitalité de la communauté urbaine. Aussi, la ville se doit-elle de soutenir les mouvements sociaux œuvrant pour des formes émergentes, privilégiant le développement local et des pratiques agricoles, commerciales et alimentaires plus vertueuses. Des villes ont montré qu'elles en avaient les moyens. Pourquoi pas la métropole rémoise et ses campagnes ?

THINK TANK
DROITS
de CITÉ

Quels projets pour notre métropole ?

1. L'Agriculture urbaine comme valeur d'attractivité spatiale :

Reims est une agglomération exceptionnelle parce que sans étalement urbain, sans banlieue banalisant ses paysages. Reims est une agglomération exceptionnelle parce que portant déjà dans ses murs une agriculture urbaine par ses vignobles et ses maraîchers.

L'ensemble des villes du monde occidental court vers cet objectif, nous devons développer l'existant et le mettre en valeur.

Les vignobles et maraîchers de l'agglomération sont malheureusement pas ou peu visibles depuis l'espace public. L'agglomération pourrait organiser la mise en valeur spatiale de ce patrimoine partagé par bien peu.

Négocier avec les maisons de campagne des fenêtres urbaines dans les murs d'enceintes pour que chacun puisse prendre conscience de ce paysage et les relier dans un parcours pédagogique. Organiser des jardins partagés métropolitains pour en assurer l'homogénéité du paysage, l'égalité des attributions, la pédagogie avec le monde de l'éducation nationale, constituerait un début de valorisation.

2. L'Agriculture urbaine comme valeur exemplaire du développement durable :

Chacun souhaite vivre dans une agglomération où le bilan carbone est exemplaire, où les conditions de vie sont les plus saines. Là encore, de nombreuses villes du monde occidental se dirigent vers cet objectif.

Nous pouvons satisfaire une partie de nos besoins alimentaires en nourrissant écoliers, collégiens et lycéens de notre agglomération par un circuit court exemplaire.

L'Agriculture périurbaine peut s'entendre comme un laboratoire où s'élaborent de nouvelles façons de produire, d'échanger et de consommer :

- par une production durable biologique ou raisonnée,
- par une production identitaire (valorisée ou non par un label Reims Métropole),
- par un circuit de proximité (écoles, collèges, lycées, marchés biologiques, etc...).

Et peut-être, un débouché pour la ferme expérimentale de l'ancienne base aérienne ?

3. L'Agriculture périurbaine comme lien social :

Partager ses paysages, son patrimoine est déjà un lien d'identification, partager la terre, revêt une valeur hautement symbolique.

Dans la culture urbaine, souvent hors sol, cet environnement ou terroir s'est perdu. Pourtant, la tradition des cités jardins rémoises avait établi ce lien, il nous faut le retrouver. Des jardins partagés, sous l'égide de la métropole, à l'instar de nombreuses entités territoriales nationales pourraient constituer un jalon. Ces jardins positionnés, pas seulement dans les espaces délaissés du développement urbain, mais aussi dans des espaces stratégiques ou le lien social fait défaut, pourraient combler un vide.

Il paraît nécessaire de raviver le rapport entre citadins et ruraux, ainsi qu'entre leurs représentants, en construisant un discours positif à ce sujet :

Ouvrir et faire vivre une instance de dialogue.

La relation entre ville et campagne semble plus dégradée dans le Pays rémois qu'ailleurs, et des conflits récurrents y trouvent leur origine. L'usage concurrentiel du foncier semble être la principale pomme de discorde, mais d'autres arrière-pensées expliquent cet état de fait.

Aussi semble-t-il opportun d'engager



J.C. HANGHÉ

un dialogue suivi entre les deux communautés et leurs représentants afin d'aplanir les difficultés et de construire un avenir commun. Il semble que, dans un premier temps, la mise en place d'une instance informelle de concertation serait la formule la mieux appropriée à la situation. Elle rassemblerait des personnalités de bonne volonté, libres de leur parole, et à même de porter une même vision de coopérations partagées.

THINK TANK « DROITS DE CITÉ »
50 BOULEVARD LUNDY
51100 REIMS
WWW.REIMS-15EME-METROPOLE.FR

Le Livre Blanc est consultable en ligne sur : www.reims-15eme-metropole.fr

Points de repères - Points de repères - Points de repères - Points de repères - Points de repères - Points de repères - Points de repères - Points de repères

L'agriculture urbaine désigne les formes de production agricole circonscrite dans l'enceinte de la ville. Celle-ci est fortement développée dans les métropoles de l'hémisphère sud, y compris sous la forme de petits élevages dont la cohabitation avec l'homme pose de sérieux problèmes sanitaires. Dans les pays développés, l'agriculture urbaine apparaît comme une forme émergente de pratiques innovantes, concourant à la production domestique de légumes, de petits fruits, de miel, etc., dans le cadre d'espaces interstitiels, individuels ou associatifs. Le tissu urbain de la ville de Reims ménage une place à cette agriculture : un millier d'hectares de terre lui sont réservés, qui porte des cultures, du maraîchage (professionnel ou particulier) et de la vigne, souvent cachée sous de haut mur.

A ces productions traditionnelles s'ajoutent quelques autres réalisations, encore assez rares à Reims, dont l'apiculture réalisée sur les terrasses de l'Ecole supérieure d'art et de design de la rue Libergier. Là où elle est développée, l'agriculture urbaine acquiert un intérêt économique, mais elle présente surtout des vertus sociales et pédagogiques.

L'agriculture périurbaine est d'une autre nature. Elle est mise en œuvre dans le cadre d'exploitations agricoles et viticoles que l'étalement urbain a fini par rattraper ou à approcher. En France, l'agriculture périurbaine compte une part importante des exploitations agricoles et des industries agricoles et alimentaires, ce qui contribue au fait qu'elle pèse lourd, en termes de richesse et d'emplois. L'aire urbaine de Reims,

telle que définit par l'INSEE, abrite environ 40% du potentiel agricole et viticole du département de la Marne. Elle inclut en effet les vignobles de la Petite Montagne de Reims, et une part des plaines et plateaux de la Champagne et du Tardenois. Ce territoire est aussi occupé par quelques espaces boisés se rattachant à la forêt périurbaine (massifs du Mont de Berru et de Saint-Thierry, frange septentrionale de la forêt de la Montagne de Reims) qui méritent également d'être sanctuarisés et aménagés de telle sorte qu'ils puissent procurer, à ceux qui les fréquentent, les aménités dont ils recèlent.

Les circuits courts modernes se réfèrent à des circuits de distribution dans lesquels intervient au maximum un intermédiaire (commerçant ou restaurateur) entre le producteur et le consommateur. La vente directe à la ferme, notamment sous forme de paniers paysans, constituent le principal vecteur de ce mode de distribution. Les emblématiques AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) occupent une part de ce créneau, aux côtés des jardins de cueillette, des marchés paysans...

En Champagne-Ardenne, le principal flux de vente directe se rapporte au champagne : environ 25% de ce vin prestigieux s'écoule sous cette forme, ce qui est conforme à la moyenne des vignobles français. A contrario, la Région est à la traîne s'agissant des productions hors viticulture, comme on peut le voir.